

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 18 mars 2021</b>                                            | <b>N° 2021-176</b>  |

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars  
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars  
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars  
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars  
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars  
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars  
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars  
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars  
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars  
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars  
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars  
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                                 |                                                                                                                           |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 18 mars 2021</b>                                                                                            | <b>Délibération</b> |
|                                                                                                                 | Direction circulation et stationnement<br><br><b>Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique</b> | <b>N° 2021-176</b>  |

---

**Fourrière - METPARK - extension du site de Mérignac - Aménagement des parcelles située impasse Maurice Lévy et 11 bis avenue Gustave Eiffel à Mérignac - Convention financière avec METPARK - Décision - Autorisation**

---

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2010/855 du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, a transféré la gestion du service public de la fourrière à la régie Parcub, nouvellement dénommée METPARK.

Pour lui permettre d'assurer ce service, la métropole a acquis en 2012 un terrain d'environ 6 000 m<sup>2</sup> situé impasse Maurice Lévy à Mérignac. Ce site, confié à METPARK et aménagé pour stocker les véhicules épaves et hors gabarit est aujourd'hui largement saturé.

Les délibérations n°2020/216 et 2020/304 du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 ont entériné l'acquisition d'une emprise bâtie contiguë, situé 11 bis avenue Gustave Eiffel à Mérignac pour permettre l'extension du site existant et la mise en affectation de cette emprise auprès de METPARK afin qu'il dispose des droits et obligations du propriétaire et qu'il puisse l'aménager et l'exploiter.

### **Eléments de contexte**

La fourrière a vu son activité évoluer de façon très substantielle au cours des 3 dernières années. En 2019, les demandes d'enlèvement pour stationnement gênant ont baissé de 41% par rapport à 2016. Dans le même temps, les demandes de mise en fourrière pour stationnement abusif (véhicules garés ou abandonnés pendant des mois sur la voirie ou sur un parking privé) ont augmenté de 53%. Or, cette deuxième catégorie donne lieu à des temps de garde bien supérieurs et des taux de recouvrement quasi nuls. Ainsi, la durée moyenne de garde dépasse les 35 jours et un tiers des véhicules entrant en fourrière sont détruits contre seulement 11 % en 2016.

L'explosion du stationnement abusif et des véhicules épaves a donc entraîné une saturation

du site de Mérignac dédié au stockage des véhicules dangereux ou non roulants. Outre des solutions temporaires mises en œuvre par METPARK en lien avec la métropole et les communes, il convient donc de profiter de l'opportunité d'acquisition foncière pour aménager le site de Mérignac afin qu'ils répondent mieux aux besoins croissants.

## **Le projet**

Le projet consiste à optimiser l'aménagement du site agrandi en réorganisant le stationnement. Le bâtiment existant sur les parcelles de l'extension est en bon état et sera conservé, car certains véhicules judiciaires ou hors gabarit doivent pouvoir être stockés en espace fermé et protégé.

La capacité de stationnement sera ainsi portée à environ 130 places, contre 75 aujourd'hui soit la création de 55 places. 10 véhicules légers pourront également être protégés dans le hangar. La sécurisation du site sera renforcée (contrôle d'accès, vidéo surveillance, systèmes anti- intrusion améliorés, clôtures ...).

Pour éviter des pollutions et dans le cadre de la prise en compte des compensations hydrauliques, un film étanche disposé sous l'enrobé viendra retenir l'infiltration des eaux polluées dans le sol pour qu'elles reçoivent un traitement spécifique.

En cohérence avec l'objectif métropolitain de planter 1 million d'arbres, le projet ménagera des espaces de pleine terre en bordure de parcelle, afin de compléter les plantations (haie en limite de parcelle à compléter côté rocade, plantations de sujets côtés Nord-Ouest si possible en fonction de la canalisation d'eau). Les 7 arbres existant le long de la rocade à l'entrée Sud seront conservés et les plantations densifiées si possible.

Le programme de travaux est détaillé dans la convention financière présentée en annexe du présent rapport.

## **Les modalités financières**

Les études réalisées par METPARK définissent l'estimation en valeur 2021 du coût global de l'opération y compris les frais de prestations intellectuelles, à 760 000 € HT (soit 912 000 € TTC). Ce prix est susceptible d'évoluer en fonction des études détaillées et des marchés de travaux.

Or, l'importance croissante des véhicules épaves affecte négativement l'équilibre financier du Service public administratif de la fourrière géré par la régie.

Bordeaux Métropole décide donc de verser une subvention exceptionnelle d'investissement afin de ne pas obérer l'équilibre du compte d'exploitation de l'activité fourrière.

Sur la base des simulations financières réalisées par METPARK, il apparaît nécessaire d'apporter une subvention de 90 % du prix HT cité à l'article 2.1 soit un montant de 684 000 €.

Il est précisé qu'en cas d'investissements inférieurs au montant indiqué ci-dessus, la subvention demeurera équivalente à 90 % du montant d'investissement HT constaté.

Dans l'hypothèse où le montant d'investissement dépasserait le montant € HT estimé à l'article 2.1, la subvention de Bordeaux métropole restera plafonnée à 684 000 €.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;  
**VU** la délibération n°2020/216 en date du 25 septembre 2020 portant acquisition par Bordeaux Métropole de deux parcelles contiguës au site exploité par METPARK à Mérignac ;  
**VU** la délibération n°2020/304 en date du 25 septembre 2020 affectant à METPARK le terrain agrandi situé impasse Maurice Lévy à Mérignac ;  
**VU** les statuts modifiés de METPARK approuvés par délibération métropolitaine n°2019/772 du 20 décembre 2019 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'activité de gestion de la fourrière confiée à la régie METPARK est durablement affectée par les besoins croissants de gestion des véhicules épaves ou abandonnés ;

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole a eu l'opportunité d'acquérir une parcelle jouxtant le site saturé à Mérignac et qu'il convient donc de l'aménager sans obérer l'équilibre délicat des finances du service public administratif de la fourrière ;

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire d'acter les modalités de financement des travaux d'aménagement du site agrandi et confié à la régie METPARK ;

### **DECIDE**

**Article 1** : de verser une subvention exceptionnelle d'investissement à la Régie Metpark afin de ne pas obérer l'équilibre du compte d'exploitation de l'activité fourrière, au taux de 90 % du prix de travaux d'extension de la fourrière estimé à 760 000 € HT, soit un montant prévisionnel de subvention estimé à 684 000 €.

**Article 2** : d'adopter le projet de convention financière annexé à la présente délibération.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération et notamment à signer la convention précitée.

**Article 4** : d'imputer les dépenses prévues au chapitre 204 article 2324 du budget principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS, Monsieur DUPRAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

|                                                                                                        |                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>25 MARS 2021</b><br><br><b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>25 MARS 2021</b> | Pour expédition conforme,<br><br>le Président,<br><br><br>Monsieur Alain ANZIANI |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|